



Covid-19 : rencontre avec le ministre

Compte rendu de l'Alliance du Trèfle

2 novembre 2020

Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a réuni les organisations syndicales des CTM et CHSCT du MAA, le 2 novembre par visioconférence, pour évoquer avec elles les dernières mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

L'Alliance du Trèfle est représentée par Valérie Boyé et Olivier Lapôte.

Intervention du ministre

Le ministre indique que le contexte actuel oblige, pour préserver la santé de nos compatriotes et celles et ceux qui nous sont attachés, à un certain nombre de mesures, dont le confinement, décidé par le gouvernement afin de limiter la spirale sanitaire.

Il dit en mesurer les conséquences et les craintes et détresses auxquelles doit faire face la grande famille de la fonction publique.

Toutefois, ce confinement est très différent du précédent. L'activité des services public est maintenue avec des dispositions particulières, dont le télétravail. L'objectif est de continuer à délivrer l'ensemble des services auxquels nous sommes très attachés ; d'où sa volonté de réunir rapidement les représentants du MAA pour présenter l'ensemble des orientations au ministère.

Il reconnaît que les premiers jours d'un confinement ne sont pas faciles car les dispositions sont en train d'être précisées et il faut un dialogue approfondi entre tous.

Le ministère demande de maintenir ce lien de dialogue proche et le CTM du 5 novembre permettra de poursuivre les débats.

L'objectif de cette rencontre est de présenter les orientations et de recueillir les préoccupations.

Il remercie les différents services du ministère pour leur grande réactivité avec une mobilisation très forte et indique qu'il faut réussir à faire fonctionner le Service public en dépit des difficultés. Le MAA a réussi à maintenir les paiements de la PAC, la continuité scolaire, les contrôles, les accompagnements et les soutiens et on doit maintenir ces missions sur la durée en dépit de ce confinement.

Il reconnaît que c'est d'autant plus dur que nous sommes nous aussi impactés par le Covid-19, les cas contacts et le télétravail avec ce qu'il a de bon et de moins bon.

En parallèle, les services publics doivent répondre aux nombreuses interrogations externes. Le gouvernement a dû ajuster les règles sur ce qui était ouvert et pas, le plus clairement possible. Le MAA participe aux cellules de gestion de crise interministérielles et il y a une FAQ pour l'externe en cours de publication.

Il indique avoir tenu, quelques heures plus tôt, un discours de très grande proximité avec les représentations territoriales du MAA (DRAAF et DDI) avec lesquelles il faut relever des défis très importants.

En matière d'organisation du travail, il rappelle que la première priorité est la sécurité des agents et demande que le ministère ait l'application la plus stricte des protocoles (masque, hygiène, nettoyage, fiches techniques, organisation avec le télétravail) avec la capitalisation des enseignements du premier confinement.

Le retour d'expérience montre l'importante nécessité d'une concertation permanente et en second lieu d'une fluidité sur la circulation de l'information pour laquelle il demande une grande vigilance.

Il annonce la réalisation et actualisation d'une FAQ destinée aux structures.

Pour limiter le brassage des populations, le ministère de la Fonction Publique a publié une circulaire axée sur 3 principales orientations :

- les services publics doivent être assurés,
- les agents sont en télétravail chaque fois que possible, sinon en présentiel,
- il faut préserver les conditions d'exercice de chacune de ces missions.

Le maintien du collectif est très important ainsi que la prévention des risques d'isolement. La cellule d'écoute mise en place lors du confinement va être réinstaurée.

Le ministère va essayer de tenir compte des spécificités de chacune des activités, mais le ministre demande de l'indulgence, car tout ne peut pas être parfait au début, ainsi qu'un suivi régulier de la mise en œuvre des dispositifs en lien avec les OS.

Concernant l'enseignement agricole, la journée de rentrée était importante et exceptionnelle car elle constituait un hommage de la République à l'enseignement, à Samuel Paty pour ce qu'il représentait, à tous les professeurs et enseignants, à ce qui fait « République » et à cette éducation qui est le creuset de la République.

Un hommage a été rendu dans les écoles de France dont les établissements de l'enseignement agricole. Lui-même s'est rendu à la DGER pour une minute de silence en hommage à Samuel Paty.

La rentrée est marquée de nouveau par des mesures sanitaires additionnelles. Les nouvelles réglementations sont moins impactantes pour l'enseignement agricole que pour les classes primaires, avec le port du masque notamment.

Des spécificités doivent être prises en compte dans l'enseignement agricole, notamment les internats qui restent ouverts avec des mesures sanitaires correspondant à un renforcement des mesures existantes en évitant les brassages et en augmentant le nettoyage.

La question de l'accueil des étudiants en BTS et classes préparatoires s'est posée (comme à l'Éducation nationale). Ils sont considérés comme des lycéens et peuvent étudier en présentiel.

Pour l'enseignement supérieur, l'activité se fait à distance sauf pour les TP.

Les stages pourront se réaliser si les conditions d'accueils sont conformes aux prescriptions gouvernementales.

Pour la sécurité des établissements, l'ensemble des dispositifs prévus doit être respecté.

Intervention des organisations syndicales et échanges avec le ministre

Voir la déclaration de l'Alliance du Trèfle.

➤ **Télétravail**

Le ministre indique que le télétravail est retenu par principe dès qu'on a la possibilité de télétravailler. Le présentiel se limite aux cas où il n'y a pas de possibilité physique de télétravailler ou par l'impératif de la nature de la mission, en lien avec la priorité.

Pour l'administration centrale, il donne les taux de télétravail actuels suivants : DGPE 80% ; DGAL 90% ; CGAAER 90% ; DPMA plus de 90%. Le taux, non disponible, pour le SG est plus faible du fait de missions non télétravaillables, avec notamment les dossiers individuels des agents, non numérisés.



➤ **Personnes vulnérables**

Dans le cas où ces agents peuvent télétravailler, cette solution doit être retenue. Si le télétravail n'est pas possible, le ministre dit être dans l'attente d'un avis de la DGAFP pour la mise en place des ASA, suite à la suspension par le Conseil d'État des dispositions du décret du 29 août 2020. Dans cette attente, il considère qu'il n'est pas possible de recourir aux ASA et que l'agent doit venir au bureau avec un aménagement de son poste (masques chirurgicaux, bureau isolé et renforcement des gestes barrières).

Les organisations syndicales ne partagent pas cette lecture des textes et considèrent que le dispositif d'ASA est alors valide ; ce que confirme le site « Service public » :

« Le télétravail doit être favorisé pour toutes les personnes vulnérables. Lorsque le télétravail est impossible, vous êtes placé en autorisation spéciale d'absence (ASA). Vous devez, pour cela, remettre à votre employeur un certificat d'isolement établi par votre médecin. »

Les services du ministère vont vérifier ce point qui sera réabordé lors du prochain CTM.

Remarque post-réunion : La DGAFP a publié une FAQ actualisée au 2 novembre qui confirme cette analyse.

➤ **Masques DIM (traités au zéolithe d'argent)**

Le MAA n'a pas commandé de masques DIM mais certains agents ont pu en avoir via d'autres commandes. Un message a donc été envoyé dans les DRAAF, qui doivent le répercuter aux établissements d'enseignement, pour dire que ces masques ne devaient pas être utilisés.

➤ **Restauration**

La restauration administrative est fermée et le décret de défraiement est réactivé.

➤ **Application « Tous Anti COVID » :**

Le ministre conseille le téléchargement à titre personnel mais ne peut pas l'imposer car cela fait partie du respect des libertés individuelles.

➤ **CAP, Concours, stages**

Les prochaines CAP se dérouleront en visioconférence.

Les concours sont maintenus. Pour les épreuves orales, sans préparation préalable, les personnes vulnérables peuvent les passer en visioconférence.

Les stages sont maintenus dès lors que le protocole sanitaire permet de les maintenir.

➤ **Désinfection des locaux dans l'enseignement agricole**

Le ministre a prochainement une réunion avec les associations d'élus, dont ceux des régions, et leur fera part des inquiétudes sur le surcoût mais il demande de passer déjà le message à l'Association Régions de France.

➤ **Contexte des attentats et discipline**

Le dispositif mis en place suite aux attentats de 2015 par une note de service relative aux règles de sécurité et de disciplines est bien réactivé et va même plus loin qu'en 2015.

Concernant les propos racistes et les passages en conseils de discipline, le ministre rappelle son engagement de refuser toute politique « pas de vague » et considère qu'il faut faire front ensemble.

La lettre du ministre est disponible sur Chlorofil et avec celle-ci une instruction avec des recommandations et des textes pour la sécurité des établissements.

Échanges avec les services du MAA

Après le départ du ministre, les échanges se sont poursuivis avec les services du ministère, sous la présidence de Sophie Delaporte, secrétaire générale.

➤ Télétravail : complément d'informations

La secrétaire générale indique que la référence qu'elle a employée dans son message aux agents d'un taux de télétravail de 50% est celle constatée en interministériel en considérant l'ensemble de la fonction publique de l'État avec les policiers, les gendarmes... (sans les enseignants). De ce fait, la jauge au ministère doit être sensiblement supérieure.

Elle précise que le taux de télétravail est très différent d'un service à l'autre au sein du SG. L'équipe restreinte sur site lors du premier confinement a dû être élargie, car il n'était pas possible pour elle de gérer seule les urgences et de s'occuper sur le plan managérial des équipes.

Le SG gère actuellement beaucoup de questions d'expertise demandant une réactivité sur le plan de relance et l'actualité très chargée. D'où le choix de retenir une organisation avec plus d'encadrement présent et la présence de chargés de mission en fonction des points d'actualité. Certains services du SG ont des taux élevés de télétravail, comme le service des statistiques et de la prospective avec un taux de télétravail à 94 %.

Le SRH met en place du télétravail en s'organisant pour que les agents soient au moins un jour par semaine chez eux et ensuite reviennent travailler sur dossiers. L'accent a fortement été mis pour que les assistantes soient considérées comme pouvant télétravailler pour certaines missions et équipées en conséquence. Elles s'organisent en binôme afin qu'il y ait une assistante sur site pour les missions non télétravaillables.

Concernant la DGER, le taux était de 75% en fin de semaine dernière sachant que les agents venaient encore chercher leur matériel ce lundi. 100% des agents sont équipés.

100% des inspecteurs de l'enseignement agricole sont en télétravail, sauf ceux qui feront des inspections. Le SG ne dispose pas de chiffres sur les équipes administratives en EPL mais le télétravail reste faible car il y a les élèves dans les établissements.

➤ Prise en charge des frais liés au télétravail

Sophie Delaporte indique que l'employeur n'a pas d'obligation dans le code du travail et par extension dans la fonction publique. Cependant, le MAA essaye de fournir au mieux le matériel nécessaire aux agents.

➤ Plate-formes de visioconférence

Les services publics devraient utiliser OVPA mais, outre les problèmes techniques de cet outil (connexion difficile, qualité moindre, pas de possibilité de lever virtuellement la main...), cela pose des problèmes de marchés publics pour avoir des licences.

Pour l'instant le MAA utilise Zoom pour ses réunions à effectif notable, notamment pour les instances et a conseillé aux DRAAF de faire de même, sauf pour des réunions sensibles ou confidentielles.

Le MAA porte régulièrement le sujet de la Visio de l'Etat pour avoir un outil fiable et sécurisé.

A moyen terme, le Ministère devra probablement passer par OVPA.

Sinon, le Ministère de l'Intérieur utilise WEBEX (logiciel américain mais sécurisé si on l'héberge chez soi) et le MAA étudie pour un hébergement en interne.

➤ Plan de relance dans les établissements

Le sujet a été porté par le DGER et par le ministre. La DGER est en attente des arbitrages imminents pour savoir les moyens qui peuvent être mobilisés pour venir en appui des établissements les plus fragilisés, dont certains sont quasiment en cessation de paiement.



➤ **Visites médicale et commissions de réforme**

Les visites médicales sont maintenues et des aménagements du calendrier sont à envisager pour correspondre avec la présence des agents lorsqu'ils sont en présentiel et éviter des déplacements supplémentaires.

Les commissions de réformes sont tributaires de la présence des deux médecins en présentiel car les documents médicaux sont non utilisables à distance. Si les médecins refusent le présentiel, ce ne sera pas possible.

➤ **Congés**

Sophie Delaporte est plutôt favorable à une certaine souplesse dans la prise de congés au vu de la situation, mais dans les deux sens pour un intérêt mutuel. La possibilité de porter cette année le compte épargne temps de 60 à 70 jours a été rappelée.

Elle n'est en revanche pas favorable à imposer des congés, considérant que nous ne sommes pas dans la même situation qu'au printemps. Le MAA ne préconisera pas cette mesure, mais elle pourrait être décidée en interministériel sachant qu'il n'y a, à ce jour, pas d'alerte en ce sens.

➤ **Masques distribués dans les établissements**

Un réassort de masques devrait être prévu dans les prochaines semaines.

➤ **CHSCT ministériel**

La question des abattoirs est une préoccupation majeure du CHSCT ministériel et du programme national de prévention et la possibilité d'un CHST exceptionnel sur ce thème, pour également aborder l'implication du plan de relance sur les conditions de travail, va être examinée.

Comme il faut deux mois pour convoquer un CHSCT exceptionnel, il sera peut-être envisagé un groupe de travail sur ce thème.

Un CHSCTM formel pourra également être convoqué en lien avec la crise sanitaire.

➤ **Poursuite du dialogue social dans le cadre de la crise sanitaire**

La secrétaire générale propose de programmer à nouveau des échanges très réguliers avec les organisations syndicales, dans un format mixte de groupe de travail CTM et CHSCTM, pour des échanges au fur et à mesure des évolutions du contexte, de manière souple.

Le premier groupe de travail sera organisé dès la semaine prochaine.